

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
28 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

2025D009

OBJET :
05B.PLAN LOCAL
D'URBANISME.
MODIFICATION
SIMPLIFIÉE 8 –
APPROBATION.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 18/03/25

ID : 059-215904004-20250306-2025D009-DE

59660

L'an deux mil-vingt-cinq, le six MARS à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. SERE Soarey Idriss - M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne - Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric - M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – M. TREDEZ Alain - Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. CITERNE Joël, **procuration** à ROBBE Jean-Pierre
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT

M. DELVOYE Philippe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Le Maire de la Commune de Merville (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-45 et L.153-47 ;
- Vu la délibération du 26 juillet 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée N°1 le 28 juin 2018, d'une modification simplifiée N°2 le 20 septembre 2018, d'une modification simplifiée N°3 le 13 juillet 2020, des modifications simplifiées N°4 et 5 le 22 février 2024, et d'une modification de droit commun N°1 le 22 février 2024 ;
- Vu l'arrêté du 16 octobre 2024 prescrivant la modification simplifiée n°8 du PLU ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2024 fixant les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 8 du PLU ;
- Vu les avis émis par les personnes publiques associées ;
- Vu le dossier de modification simplifiée annexé à la présente délibération ;

Par arrêté du Maire du 16 octobre 2024 a été prescrite la modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Merville en application de l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme. Cette modification a pour objet de repérer les bâtiments pouvant changer de destination au 49 rue de la Longue Planche au titre de l'article R.151-11 du Code de l'Urbanisme.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

OBJET : 05B. PLAN LOCAL D'URBANISME. MODIFICATION SIMPLIFIEE 8

APPROBATION

Considérant qu'il apparaît en conséquence opportun d'adapter le PLU de la Commune sur ce point.

Considérant les modalités de la concertation fixées par délibération du 19 septembre 2024 :

- La mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée s'est faite en mairie place de la Libération, 59660 MERVILLE, du 23 décembre 2024 au 24 janvier 2025 inclus.
- La mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie pendant les heures d'ouverture ;
- La mise en ligne de l'avis de publication sur le site internet de la ville ;
- L'affichage aux panneaux officiels de la mairie ;
- Considérant que ces mesures ont été appliquées ;

Considérant que lors de la phase de consultation, les personnes publiques associées ayant répondu ont émis un avis favorable ;

Considérant que lors de la phase de consultation, les personnes ayant consulté le dossier n'ont pas émis de remarques sur le registre en Mairie.

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De tirer le bilan de la mise à disposition ;
- D'approuver la modification simplifiée n°8 du PLU tel qu'annexée à la présente délibération ;
- De dire que le PLU modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie de Merville aux heures d'ouverture ;
- De dire que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois et que mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- De dire que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs ;
- De dire que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du PLU modifié approuvé à Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord et à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque ;
- De dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK.

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.